

Compte-rendu réunion du conseil municipal du 13 février 2024
Tous les conseillers sont présents excepté Mr JAMES qui est excusé

Convention entre la commune et la fédération départementale contre les organismes nuisibles de la Manche (FDGDON)

Le conseil municipal valide la convention proposée par la FDGDON pour l'animation, la coordination et le suivi des actions et investissements pour la lutte collective des frelons asiatiques d'une durée de 3 ans. Coût 37€/an.

Location du studio de la communauté d'agglomération

Ce logement est situé dans le bourg, les services de la communauté souhaite en confier la gestion à la commune pour un coût mensuel de 100€, à charge pour la commune de le louer à des particuliers. Il s'agit d'un studio meublé. Le conseil autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

Projets 2024

Le conseil municipal a missionné le cabinet d'architecture VIART pour un aménagement des locaux du 1^{er} étage du 25, rue principale.

Remplacement de la secrétaire

Suite aux annonces publiées sur le site du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, la mairie a reçu un certain nombre de candidatures dont 1 correspond plus au profil recherché. Pour valider l'arrivée de cette candidate, la commune doit mettre à jour la liste des emplois. Soit, le conseil valide la création d'un poste de rédacteur à 21heures par semaine.

Questions diverses

- _ Chemin de randonnée : des conseillers sont chargés de trouver un allongement possible du circuit.
- _ l'équipe municipale est chargée de trouver des idées pour fêter le 80^{ème} anniversaire du débarquement sur la commune.